

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1327

AMENDEMENTprésenté par
Mme Leboucher

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 9, substituer à la première occurrence du mot :

« des »

le mot :

« les ».

II. – En conséquence, au même alinéa 9, supprimer les mots :

« commis à l’occasion de la mise en œuvre des mêmes dispositions » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.